

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2019

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Date de convocation : 14 octobre 2019

Absents excusés : S. Seprez, H. Dietrich.

Absents : S. Le Peltier

Secrétaire de séance : S.Mignot

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1 Délibération pour convention avec le Département de maîtrise d'ouvrage pour la bande de roulement pour l'aménagement de la rue Basse

Le conseil Départemental s'engage à verser la somme de 29 355 € pour la réalisation de la bande de roulement qui coûte 43 011.90 € HT. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la rue Basse qui définit les conditions administratives et financières dans lesquelles le Département et la commune assurent la réalisation et l'entretien des aménagements de traverse du village par la RD 247.

2 Délibération modification des statuts communauté de communes Arbois Poligny Salins

Le conseil municipal approuve la modification statutaire de la politique du logement et du cadre de vie qui ouvre de nouveaux droits pour l'habitat : droit de préemption urbain renforcé mais aussi sur les fonds et locaux commerciaux et artisanaux. Le but est de renforcer l'activité commerciale et de faciliter la réhabilitation de l'habitat avec de nouvelles aides fiscales en investissement. Tout ceci implique le lancement d'une ORT (opération de revitalisation des territoires).

3 Délibération budget pour mandater les dépenses d'investissement 2019 sur budget 2020

Afin de régler les factures des travaux avant le vote du budget 2020, le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

4 Délibération pour devis contrat de recherches de fuites.

Le Conseil municipal accepte les propositions tarifaires de l'entreprise AX'EAU pour les recherches de fuites préventives et curatives à savoir

- Recherches de fuites jusqu'à 5km de réseau d'eau = 580 HT
- Recherche de fuites dans l'urgence : 420 € HT la ½ journée

5. Délibération pour la convention entre le SIDEK et la commune pour l'effacement BT rue Basse

Le conseil municipal a déjà approuvé le programme des travaux pour un montant total de 46090.70 € il restera à charge à la commune 11571.74€. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- L'APEI remercie la commune pour la vente de brioches.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 3 janvier 2020 à 19h.00 à la salle des fêtes.

Fin de séance